



Sainte-Marcelline-de-Kildare, le 3 juin 2026

Suspension du projet d'installation des compteurs d'eau

Chères citoyennes, chers citoyens,

Au cours des dernières années, la Municipalité a entrepris différentes démarches afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Selon les informations initialement transmises à la Municipalité, l'installation de compteurs d'eau nous avait été présentée comme une obligation gouvernementale à laquelle la Municipalité devait se conformer. C'est dans cette optique que le conseil municipal et l'administration ont travaillé au développement du projet et à l'analyse des différentes options possibles.

Parallèlement, la Municipalité a poursuivi ses efforts afin d'améliorer la performance de ses réseaux d'aqueduc. Des travaux réalisés par le service des Travaux publics, avec l'appui de ressources externes, ont permis d'apporter plusieurs correctifs et d'obtenir des résultats très encourageants quant à la gestion de notre eau potable.

À la suite de vérifications et de recherches effectuées par l'équipe municipale auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il a toutefois été démontré que la participation à la SQEEP ainsi que **l'installation de compteurs d'eau ne constituent plus une obligation gouvernementale**, mais plutôt une mesure recommandée afin d'atteindre certains objectifs gouvernementaux.

Considérant ces nouvelles informations, les améliorations déjà apportées à nos infrastructures, les efforts qui se poursuivent actuellement sur les deux réseaux d'aqueduc ainsi que les coûts très importants que représenterait l'installation de compteurs d'eau pour la collectivité, **le conseil municipal a pris la décision de suspendre le projet d'installation des compteurs d'eau.**

La Municipalité poursuivra néanmoins ses efforts afin d'assurer une gestion responsable, rigoureuse et durable de l'eau potable, dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité.

Votre Conseil municipal